



Arlon, le 29 mai 2020

Chers parents, Chers Elèves

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour le suivi que vous apportez à nos communications. Nous avons bien conscience que celles-ci sont parfois lourdes et complexes et nous constatons qu'une large majorité d'entre vous les respecte au mieux.

Nous sommes à présent en mesure de revenir vers vous au sujet de cette fin d'année scolaire, et des dispositions légales en matière d'évaluation.

Une fois encore nous faisons appel à votre extrême vigilance lors de la lecture de ces divers documents contenant des informations fondamentales.

#### ✓ **Evaluation et décisions de fin d'année**

Vous retrouverez les dispositions exceptionnelles qui viennent régir cette fin d'année si particulière, dans un document annexé au Règlement Général des Etudes, « **Dispositions exceptionnelles du RGE pour la fin de l'année scolaire 2019-2020, dans le cadre de la pandémie « Covid-19 »** et consultable tout comme nos divers règlements dans l'intradesk Smartschool et sur notre site.

Dans la continuité d'un travail entamé ces derniers jours avec nos équipes pédagogiques qui reviennent vers les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage, nous prendrons en juin des décisions portant sur des facteurs objectifs, à savoir tout élément observable de septembre au 13 mars 2020. Nous pourrions en avoir une vision nouvelle si le travail fourni par l'élève depuis le début du confinement lui a permis d'améliorer ses compétences.

Dans un souci de dialogue et de transparence avec vous, nous vous transmettrons les motivations de nos décisions de fin d'année qui porteraient sur des ajournements (secondes sessions), sur une réorientation (AOB) ou sur un échec (AOC).

**Pour les classes sortantes (6<sup>ième</sup> et 7<sup>ième</sup>),** en ce qui concerne les **qualifications**, nous ne pourrions organiser, de manière systématique, les épreuves d'ordinaire planifiées en fin d'année.

Toutefois, quand les conditions (mesures sanitaires) le permettent, certaines équipes pédagogiques, afin de pouvoir mener à bien et clôturer le travail entamé organiseront tout de même une épreuve. Dans ce cas, les consignes et horaires spécifiques vous seront communiqués par les professeurs.

Le conseil de classe de qualification évaluera les compétences de l'élève, les épreuves (Unité d'Acquis d'Apprentissage et Situation d'Intégration) requises et déjà présentées, les stages déjà réalisés, le TFE et les autres éléments contenus dans le dossier d'apprentissage de l'élève.

#### ✓ **Échéances et communications des décisions**

Pour les élèves qui sont revenus suivre des cours en présentiel à l'école (6<sup>ième</sup>, 7<sup>ième</sup> et 2<sup>ième</sup>), les cours seront dispensés jusqu'au **vendredi 19 juin à 15h05.**

**Les résultats des qualifications des classes sortantes (6<sup>ième</sup> et 7<sup>ième</sup> )** , seront envoyés par Smartschool le **mardi 23 juin**.

**En ce qui concerne les autres décisions :**

Les décisions **de réussite (AOA) seront annoncées par téléphone, à partir du 25 juin, par le titulaire de classe puis envoyées par la poste**. Ceci ne concerne pas les classes sortantes qui elles viendront chercher leurs documents le 29 juin 2020 de 13h00 à 16h00.

Les décisions et les motivations **d'ajournement (seconde session), de réorientation (AOB) ou d'échec (AOC) seront remises par le titulaire de classe lors de réunions des parents** envisagées selon les règles de sécurité et en respectant des sens de circulation, le **lundi 29 juin de 13h00 à 16h00 et le mardi 30 juin de 8h00 à 13h00**. A cette occasion, **un seul parent** pourra rencontrer le titulaire de classe. Les questions liées aux ajournements seront posées aux professeurs par Smartschool.

Pour le bon déroulement des réunions de parents, un affichage et des indications sur le site vous guideront vers le lieu adéquat. Voici l'organisation de celles-ci :

<b>Lundi 29 juin 13h00-16h00</b>		
<b>Salle sport, bâtiment G</b>	<i>Secteur Economie</i>	6 <sup>ième</sup> et 7 <sup>ième</sup>
<b>Salle Polyvalente</b>	<i>Secteur Industrie</i>	6 <sup>ième</sup> et 7 <sup>ième</sup>
<b>Réfectoire</b>	<i>Secteur Bois/Hotellerie</i>	6 <sup>ième</sup> et 7 <sup>ième</sup>

<b>Mardi 30 juin 08h00-13h00</b>	
<b>Salle sport, bâtiment G</b>	<i>3<sup>ième</sup> et 4<sup>ième</sup></i>
<b>Salle Polyvalente</b>	<i>5<sup>ième</sup></i>
<b>Réfectoire</b>	<i>1<sup>ère</sup> et 2<sup>ième</sup></i>

Dans le contexte actuel, nous ne pouvons malheureusement pas envisager de proclamation pour les classes terminales.

**Pour mener à bien ces différentes étapes de communication, merci de signaler au plus vite à l'école tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone !**

En ce qui concerne **votre propre matériel**, si les casiers ou armoires n'ont pas été vidés avant le début du confinement, les élèves ou leurs parents contactent l'école et s'entendent avec les responsables de secteurs pour récupérer leurs effets personnels.

Les élèves de 2<sup>ième</sup>, 6<sup>ième</sup> et 7<sup>ième</sup> reprendront leurs affaires lors de leur dernier jour de cours dans l'école.

Les livres empruntés et qui sont toujours en bon état pourront être déposés à l'accueil et la caution sera ristournée de votre facture scolaire.

Veillez croire chers Parents, chers Elèves, en la volonté de toute l'équipe de l'Institut Cardijn-Lorraine, de faire au mieux pour accompagner chacun de nos élèves au terme de cette année scolaire si particulière.

L'équipe de direction